



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-084

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSÉ-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :

M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

23/09/2026

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ÉTABLIE ENTRE LA VILLE D'AUBERGENVILLE ET LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2144-3,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 00291-2026 0930-DEL26_084-D

Vu le projet de convention de partenariat entre le Centre social municipal Maison de Tous et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Yvelines, annexé à la présente délibération,

Considérant que le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) des Yvelines constitue un partenaire essentiel du Centre social Maison de Tous de la Ville d'Aubergenville,

Considérant que cette coopération, engagée depuis plusieurs années, repose sur une convention permettant de proposer aux habitants des services fondamentaux en matière d'accès aux droits, d'accompagnement social et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes,

Considérant que ce partenariat vise à soutenir les publics les plus vulnérables, à adapter les services aux besoins du territoire et à garantir la continuité des actions menées en faveur de l'égalité et de l'accès aux droits,

Considérant que la mise à disposition du bureau nécessaire aux permanences du CIDFF est consentie à titre gratuit par la Ville, et qu'elle s'effectuera du 06 octobre 2026 au 31 juillet 2027 inclus, tous les mardis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sous réserve de disponibilité et en fonction de la programmation de la Maison de Tous,

Considérant que la Ville d'Aubergenville se réserve le droit de modifier ce créneau, sans que l'association puisse prétendre à une quelconque indemnité, et que la convention n'est valable que pour la période indiquée, l'attribution pour une période ne valant pas reconduction automatique pour les périodes suivantes ; l'association devant formuler chaque année une nouvelle demande,

Considérant que la convention est conclue à titre onéreux, en contrepartie des prestations d'accompagnement assurées par le CIDFF, pour un montant global de 10 400 €, couvrant la période du 06 octobre 2026 au 31 juillet 2027, le mois d'août étant exclu en raison de la fermeture annuelle,

Considérant que durant cette période, le CIDFF s'engage à assurer 43 permanences, organisées chaque mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

Considérant qu'en cas de non-réalisation du nombre total de permanences prévues, une retenue forfaitaire de 271 € par permanence manquante sera appliquée sur le montant contractuel initial,

Considérant que, sous réserve de la bonne exécution des prestations conformément aux conditions définies, le règlement sera effectué par mandat administratif, sur présentation d'une facture trimestrielle,

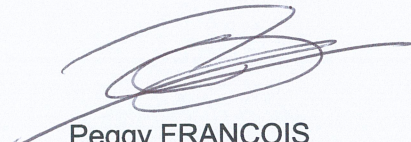
Considérant le projet de convention annexé au présent rapport,

Après avoir entendu l'exposé de Valérie MASSICOT, Conseillère déléguée chargée des équipements socioculturels et de la vie culturelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : ÉMET** un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubergenville, par le biais du Centre social Maison de Tous, et le CIDFF des Yvelines ;

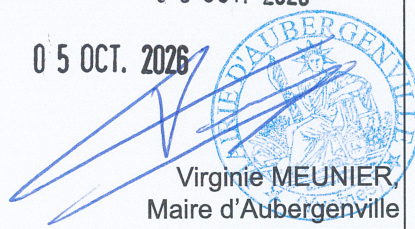
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de partenariat ainsi que toutes pièces ou documents y afférents ;
- **ARTICLE 3 : DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice en cours.


Peggy FRANÇOIS
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 05 OCT. 2026
Et publié le 05 OCT. 2026

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville